



Commune de Feucherolles

Procès verbal du Conseil Municipal

30 septembre 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23
 En exercice : 22
 Présents : 19
 Votants : 22

L'an deux mille huit, le trente septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt six septembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire

Etaient présents :

LOISEL Patrick, VARILLON Catherine, LEMAITRE Bernard, CLOUZEAU Patrick, BONNOT Paul-Philippe, BERTHE de POMMERY Etienne, GARDE Isabelle, de FRAITEUR Margaret, FREMIN Michel, FREYCHET Sylvie, MOIOLI Jean-Baptiste, LEPAGE Martine, ZSCHUNKE Susanne, REBEL Marc, Ariane RAUGEL, BALANCA Anne-Sophie, Jacques RAVARY, TOURET Annie, SJÖSTRÖM Lars-Peter formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné pouvoir :

BRASSEUR Martine	a donné pouvoir à	LEMAITRE Bernard
CHARIL Josette	a donné pouvoir à	VARILLON Katrin
de VILLERS Laurence	a donné pouvoir à	SJÖSTRÖM Lars-Peter

* * * *

Madame Sylvie FREYCHET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

* * * *

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre des décisions permettant de faciliter l'administration locale.

En vertu de cette autorisation, Monsieur le Maire a pris, depuis le conseil du 21 mai 2008, les décisions suivantes dont il rend compte :

04-2008	avenant n°1 au marché de la restauration collective conclu avec la société Cuisine évolutive
05-2008	attribution du marché d'études relatif à l'enfouissement des réseaux rue B Deniau au cabinet STUR
06-2008	attribution du marché relatif aux travaux rue du Valmartin à la société SRBG

07-2008	attribution du marché relatif à la couverture des préfabriqués du groupe scolaire B Deniau à la société IDEAL TOIT
08-2008	attribution du marché relatif à la pose de buse et remblaiement de fossé rue Tricherie à la Société SADE
09-2008	attribution du marché relatif à la dissimulation des réseaux de basse tension, éclairage public et France Telecom, rue Bernard DENIAU à la Société ETDE
10-2008	attribution du marché relatif à la fourniture de deux panneaux d'affichage lumineux à la Société CHARVET INDUSTRIE
11.2008	attribution du marché relatif à l'aménagement de la garderie B. Deniau aux Sociétés suivantes : Lot 1 : Gros œuvre à la société DFM Lot 2 : Peinture à la société PEINDECOR Lot 3 : Plomberie-Chauffage à la société L'HEMERY

* * * *

79-09-08 ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
Bulletins blancs	3
Bulletin nul	1
Suffrages exprimés	18

Madame TOURET Annie a obtenu 18 voix

Madame TOURET Annie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 5ème adjoint et immédiatement installée.

* * * *

80-09-08 REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE AU SEIN DU SIVOM de St-Germain en Laye

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DESIGNE** par 21 voix **Pour** et 1 **Abstention**, Madame **ZSCHUNKE** Susanne afin de représenter la commune au sein du **SIVOM de Saint-Germain en Laye** au poste de titulaire.

* * * *

81-09-08 REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE AU SEIN DU S I E R E

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DESIGNE** par 21 voix **Pour** et 1 **Abstention**, Madame de **FRAITEUR** Margaret afin de représenter la commune au sein du **SIERE** au poste de titulaire.

* * * *

82-08-09 REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DU CONSEIL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DESIGNE**, par 21 voix pour et 1 Abstention, Monsieur Marc **REBEL** pour siéger à la **Commission d'Appel d'Offres** de la commune de Feucherolles.

* * * *

83-09-08 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU S.E.Y
(Syndicat d'Énergie des Yvelines)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DESIGNE** par **21 voix Pour** et **1 Abstention**,

Monsieur SJÖSTRÖM Lars-Peter au poste de titulaire et **Madame GARDE Isabelle** au poste de suppléant, afin de représenter la commune au sein du **SEY - Syndicat d'Énergie des Yvelines**.

* * * *

84-09-08 AVIS DU CONSEIL SUR L'ADHESION DE DIVERS EPCI OU COMMUNES ISOLEES AU SEIN DU SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- d' **EMETTRE** un avis favorable à l'adhésion au Syndicat d'Énergie des Yvelines, des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- SIVOM de la région de Chevreuse (SIVOMRC)
- Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult en Yvelines (SICSA)
- Communauté de Communes des Étangs (CCE)
- Communauté de Communes des Plaines et Forêts des Yvelines (CCPFY)
- Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines (CAPY)

Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASAI)

et des communes isolées : Adainville, Bazoches sur Guyonne, Bourdonné, Cernay la Ville, Condé sur Vesgre, Coignières, Gambais, Grandchamp, La Hauteville, Le Tartre Gaudran, Maurepas, Poissy, Rennemoulin, Saint-NomLa-Bretèche, Villepreux.

* * * *

85-09-08 MISE EN PLACE DE PERIODES D'ASTREINTE ASSUREES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- o de **L'APPLICATION** du nouveau régime d'indemnité d'astreinte et d'intervention selon les conditions suivantes :

Indemnité d'exploitation : situation des agents tenus, pour les nécessités de service de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir.

Les périodes d'astreinte sont indemnisées, selon les modalités suivantes :

Astreinte d'exploitation

↳ Semaine complète	149,48 €
↳ Du lundi matin au vendredi	40,20 €
↳ Du vendredi soir au lundi matin	109,28 €
↳ Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 h	8,08 €
↳ Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 h	10,05 €
↳ Samedi ou sur journée de récupération	34,85 €
↳ Dimanche ou jour férié	43,38 €

Peuvent en bénéficier les agents titulaires, stagiaires et non titulaires issus de la filière technique.

La règlementation concernant la filière technique ne prévoit pas de régime spécifique d'indemnisation ou de compensation des interventions pendant les périodes d'astreintes. Par conséquent, c'est le régime des Indemnités pour Travaux Supplémentaires (IHTS) qui s'applique.

* * * *

86-09-08 INSTAURATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- de fixer la journée de solidarité comme suit :
- Personnel disposant de jours de RTT :
Déduction d'un jour de RTT dans l'année.
- Personnel ne disposant pas de jours de RTT :
Aménagement horaire pour fournir un travail supplémentaire de 7 heures par an.

S'agissant des agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, à temps non complet, les sept heures de cette journée de travail sont proratisées par rapport à la quotité de travail correspondante.

* * * *

87-06-08 CREATION D'UN EMPLOI D'APPRENTI

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- de **DECIDER** la mise en place d'un contrat d'apprentissage avec l'ACPPAV d'une durée de deux ans afin de permettre à l'apprenti concerné d'obtenir un CAP petite enfance.
- de **PRECISER** que la rémunération de l'apprenti sera celle fixée par la réglementation en vigueur.
- de **DIRE** que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

* * * *

88-09-08 LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 21 voix **Pour** et 1 **Abstention**

- **DECIDE** que l'emploi de responsable des Services Techniques ouvre droit à un logement pour utilité de service.

* * * *

89-09-08 EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EXERCICE 2009

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- d'**EXONERER** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009 :
 - o l'ensemble des locaux de la Société MORRY FRANCE S.A.S (Golf de Feucherolles) situés 1, Les Prés de l'Anluet à Feucherolles.
 - o l'ensemble des locaux de Monsieur MONTFORT André situés 31, rue de Poissy à Feucherolles, donné en location à la Société MARLY DISTRIBUTION.
- La liste des établissements exonérés fera l'objet d'un affichage en Mairie.

* * * *

90-09-08 CONVENTION COMMUNE DE POISSY : OCCUPATION DE LA PISCINE DE MIGNEAUX

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- o d'AUTORISER le Maire à conclure et signer la convention avec la ville de Poissy relative à l'occupation des locaux de la piscine de Migneaux pour un coût annuel de 2 912 € représentant 28 créneaux pour l'année scolaire 2008/2009.
Convention jointe à la présente délibération.

* * * *

91-09-08 SUBVENTIONS 2008 A CERTAINES ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **17 voix Pour** et **5 Abstentions**

- de Verser un complément de subventions aux associations suivantes :

OBJET	NOM	Montant versé	Complément à verser
CULTURE	PEINTURES ET CREATIONS ARTISTIQUES	230 €	100 €
	ZC ANIMATIONS	2 300 €	1 000 €
JEUNESSE ENFANCE	FOUGERES LOISIRS JEUNES	1 000 €	1 000 €
ANCIENS COMBATTANTS	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	1 100 €	150 €
TOTAL GENERAL			2 250 €

92-09-08 RAPPORTS ANNUELS 2007 SUR LES ACTIVITES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- SITRAVAG - S.I.E.R.E
- SIAE Ru de Gally - SIVOM de Saint-Germain en Laye
- SMERGC

Le Conseil municipal prend acte des rapports présentés par Bernard LEMAITRE pour SITRAVAG, Jacques RAVARY pour le S.I.E.R.E, Lars-Peter SJOSTROM pour SIAE Ru de Gally et Etienne de POMMERY pour le SIVOM de Saint-Germain en Laye et le SMERGC

* * * *

93-09-08 RAPPORT SUR L'EAU 2007

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du document élaboré par le SIAEP de la région de Feucherolles et le SIA THIFEUCHA présentés par le Maire et dont les synthèses sont annexées à la présente. Ces documents sont consultables dans leur intégralité en mairie.

* * * *

RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LA COLLECTE, L'INCINERATION ET L'ELIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport sur les ordures ménagères pour l'exercice 2007 dont les documents préparatoires et le rapport d'activité 2007 du SIDOMPE sont consultables en mairie.